

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal de Ceilloux
Séance du 23 août 2019 à 20 heures 30

Etaient présents : Mesdames COUPAT Danielle, MARSEILLES Françoise, Messieurs BOREL Jean, COISSARD Joël, COSTILHES Alain, FAUCHER Patrick, MARNEAU Michel, SANTARELLI Olivier.

Absents : Madame BOURCHEIX Marie-Paule, Messieurs GRENOUILLET Denis et MERESSE Stéphane.

Convoqués le 14 août 2019.

Secrétaire de séance : Monsieur MARNEAU Michel.

1/ Recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de recruter une personne, pour un besoin occasionnel sur un emploi d'accueil des locataires aux deux gîtes, ménage et entretien divers des bâtiments communaux (mairie, centre de loisirs, gîtes et wc public), pour une durée de 3 mois, soit du 31 août au 30 novembre 2019. Cette personne serait rémunérée pour 03 heures par semaine, soit 12 heures/mois, sur la base du premier échelon du poste d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord, charge Monsieur le Maire de recruter cette personne et l'autorise à signer toutes les pièces utiles au dossier.

2/Syndicat du Collège de Saint-Dier-d'Auvergne, participation pour l'année 2020.

Actuellement de 0,50 € par habitant, la participation serait portée à 0,70 euros, soit environ 128 euros pour notre Commune.

Le conseil municipal, unanime, accepte la participation au Syndicat précité à hauteur de 0,70 € par habitant pour l'année 2020.

3/Renouvellement de la convention de déneigement campagne hivernale 2019-2020.

La convention de déneigement de la voirie communale signée avec Monsieur GRENOUILLET Denis est reconduite aux mêmes conditions que précédemment, pour l'hiver 2019-2020.

4/Rapport N°06 de la Commission Locale d'Évaluation et de Transfert de Charges (C.L.E.T.C.) d'Ambert Livradois Forez (A.L.F.).

Considérant les points suivants à l'ordre du jour de la C.L.E.T.C. :

Primo-Evaluation du transfert de la compétence ALSH et Périscolaire Mercredi de la Commune d'Ambert,

Primo-Evaluation du transfert de l'Auberge des Supeyres

Le conseil municipal, unanime, approuve le rapport N°06 de la C.L.E.T.C.